

312

Formation du jury et liste des jurés. Officiers ministériels, notaires, avoués, huissiers, etc. Exploits d'huissiers signifiés au maire lorsque le destinataire n'a pu être touché et enregistrement de ces exploits.

312/1 Jury criminel.- établissement de la liste : délibérations du Conseil Municipal, loi

1935-1952